

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**  
-----  
**Arrondissement  
de Lyon**  
-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**  
-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**  
  
en exercice : **35**  
  
qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 17 décembre 2020  
Compte-rendu affiché le 23 décembre 2020  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35  
Présidente : Mme Véronique SARSELLI  
Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS  
Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur général  
des services

**OBJET**

**10**

**Ouverture des crédits  
préalables au vote du budget  
primitif 2021**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à mme MOUSSA pour le rapport n° 1), FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL (pouvoir à mme VIEUX-ROCHAS jusqu'au rapport n° 2), VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport n° 4), de PARDIEU

Membre absente excusée : Mme TORRES (pouvoir à Ph. SCHMIDT, à son arrivée, à partir du rapport n°4)

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Hors autorisations de programme et remboursement du capital de la dette, les crédits réels d'investissement ouverts au budget 2020 s'élèvent à 4 350 327,14 €.

L'ouverture anticipée des crédits permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de respecter les obligations de la commune en matière de délais de paiement.

En application des dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnées ci-dessus, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- AUTORISER madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme dans la limite des montants fixés par l'échéancier pluriannuel des paiements approuvé par le conseil municipal,

- AUTORISER madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur de 1 087 581,79 €,

- AFFECTER cette somme tant aux investissements gérés hors opération, par chapitre comptable, qu'aux opérations d'investissement telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-dessous :

- Crédits votés par opération (hors AP-CP et capital de la dette) :

Opération		Budget 2020	Crédits 2021 préalables au vote
101	Hôtel de ville et annexes	348 634,38 €	87 158,60 €
102	VRD et éclairage public	598 402,40 €	149 600,60 €
103	Espaces verts	314 385,47 €	78 596,37 €
104	Bâtiments scolaires et annexes	536 350,52 €	134 087,63 €
105	Bâtiments, équipements sportifs et annexes	913 055,25 €	228 263,81 €
106	Bâtiments culturels et annexes	175 431,10 €	43 857,78 €
108	Bâtiments divers	561 181,64 €	140 295,41 €
109	Véhicules	181 098,76 €	45 274,69 €
110	Politique foncière	176 432,00 €	44 108,00 €
111	Bâtiments sociaux	57 683,54 €	14 420,89 €
117	Informatisation des éts scolaires publics	46 409,09 €	11 602,27 €
124	Accessibilité des bâtiments communaux	83 967,89 €	20 991,97 €
130	Programme mixte accessibilité/énergétique	37 156,08 €	9 289,02 €
<b>Total des crédits par opération</b>		<b>4 030 188,12 €</b>	<b>1 007 547,03 €</b>

- Crédits votés par chapitre (hors AP-CP et capital de la dette) :

Chapitre		Budget 2020	Crédits 2021 préalables au vote
020	Dépenses imprévues	5 553,52 €	1 388,38 €
165	Dépôts et cautionnements	3 800,00 €	950,00 €
204	Subventions d'équipement versées	208 885,50 €	52 221,38 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
4581	Compte de tiers – Projet Nature	101 900,00 €	25 475,00 €
<b>Total des crédits par chapitre</b>		<b>320 139,02 €</b>	<b>80 034,76 €</b>

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme dans la limite des montants fixés par l'échéancier pluriannuel des paiements approuvé par le conseil municipal,

- AUTORISE madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 à hauteur de 1 087 581,79 €,

- AFFECTE cette somme tant aux investissements gérés hors opération, par chapitre comptable, qu'aux opérations d'investissement telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI